

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Alain Delarosbil  
Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard

Sont absents : MM Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier ainsi que madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### **2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

### **2015-06-115 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 11 mai, 20 mai, 27 mai et 3 juin 2015
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Dérogation mineure – Richard Alain
7. Adoption – Règlement d'emprunt 2015-410 concernant l'acquisition d'une niveleuse
8. Approbation de révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation
9. Autorisation d'appel d'offres concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables
10. Rapport des conseillers
11. Adoption des comptes à payer
12. Suivi du budget
13. Affaires nouvelles
  - 13.1. Modification de la résolution 2014-10-206
  - 13.2. Avis de motion – Règlementation sur les installations récréatives
14. Période de questions des citoyens au président du conseil
15. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### **2015-06-116 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 11 MAI, 20 MAI, 27 MAI ET 3 JUIN 2015**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 11 mai, 20 mai, 27 mai et 3 juin 2015. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les conseillers ont reçu un exemplaire il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que ces procès-verbaux soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

### **5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE**

Aucun document ou correspondance n'est déposé.

### **2015-06-117 6- DÉROGATION MINEURE – RICHARD ALAIN**

**CONSIDÉRANT QU'**une dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 228, 8<sup>e</sup> Rue dans la ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser que la superficie totale des bâtiments accessoires excède celle du bâtiment principal afin de porter la superficie des bâtiments accessoires à 175,4 m<sup>2</sup> et excéder ainsi de 36,04 m<sup>2</sup> la superficie autorisée.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 8 juin 2015 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 21 avril 2015, a recommandé au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

**2015-06-118 7- ADOPTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-410 CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE**

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac a procédé par appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres SEAO afin d'acquérir une niveleuse d'occasion ayant moins de 6 000 heures de travail;

**ATTENDU QUE** la ville de Paspébiac à plus de 62 kilomètres de rue en gravier et que le besoin de nivelage est omni présent;

**ATTENDU QUE** la niveleuse actuelle date de l'année 1981 et est complètement désuète;

**ATTENDU QUE** le coût d'acquisition d'une niveleuse s'élève à 183 000 \$;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 183 000 \$ pour payer le coût total d'acquisition de l'équipement;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2015;

**ATTENDU QU'**un avis public sera diffusé afin d'assurer la tenue d'un registre référendaire dans le respect de la *Loi sur les cités et ville*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à acquérir une niveleuse John Deere, modèle 770G, année 2010 selon une offre en tout point conforme au cahier de charges préparé par la direction de la ville de Paspébiac en date du 28 avril 2015, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de la soumission détaillée préparée par *Équipement Sigma inc.* de Mont-Joli, en date du 20 mai 2015, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 183 000 \$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 183 000 \$ sur une période de 15 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le

territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### **2015-06-119 8- APPROBATION DE RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

À la suite des révisions budgétaires de la Société d'habitation du Québec en date du 5 mai 2015, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que la part de la Ville soit de 1 297 \$ pour l'année 2015, pour 10 % du budget.

### **2015-06-120 9- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES CONCERNANT LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le lien contractuel liant la ville de Paspébiac pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables arrive à échéance en août 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la direction municipale à procéder à un appel d'offres public visant à assurer la cueillette et le transport des matières résiduelles et des matières recyclables dans le respect de la *Loi sur l'adjudication des contrats en milieu municipal* et des législations portant sur le sujet.

### **10- RAPPORT DES CONSEILLERS**

#### **Rapport du conseiller Rémi Whittom**

##### *Festival du Crabe 2015*

Il ne reste qu'un mois afin de se procurer le bracelet en prévente à 18 \$. Il y aura un Piano-bar au Centre culturel le 12 juin prochain. Les préparatifs sont presque terminés.

##### *Club de conditionnement physique et de la santé*

Il y aurait une possibilité d'avoir un climatiseur. Pour le dernier mois, environ 200 inscriptions ont été enregistrées.

#### **Rapport du conseiller Christian Grenier**

##### *Sécurité publique et service incendie*

Trois sorties du service de sécurité incendie ont eu lieu dans le dernier mois :

- 10 mai : Un feu de cuisson sur la 6<sup>e</sup> Rue (Paspébiac);
- 18 mai : Un accident de véhicule sur le 8<sup>e</sup> Rue (Paspébiac);
- 7 juin : Un accident impliquant un camion-benne sur la route 132 (Hope).

#### *Négociation de l'entente entre la Ville et les pompiers volontaires*

Le 13 mai, une nouvelle rencontre de négociation s'est tenue entre les représentants de la Ville et ceux du service incendie où les 2 parties se sont entendues sur une entente de principe.

Une dernière rencontre est programmée pour ce mercredi 10 juin où les deux (2) parties devraient entériner une nouvelle entente de travail.

#### *Office municipal d'habitation*

Monsieur Grenier n'a pas pu assister à la réunion régulière du CA de l'OMH ayant eu lieu le 19 mai dernier puisqu'il était retenu à une rencontre du camping municipal.

#### *Comité consultatif d'urbanisme*

Monsieur Grenier a assisté à toutes les tables de travail au cours du dernier mois ainsi qu'à la table préparatoire de la présente séance ayant eu lieu le 6 avril dernier.

#### *Camping municipal*

Une rencontre d'information s'est tenue le 19 mai dernier où tous les campeurs saisonniers, les employés du camping, une représentante du MDDELCC, madame Jacinthe Girard, un représentant de ZIP Baie-des-Chaleurs, monsieur Christian Fraser, spécialiste en étude du littoral de la Baie-des-Chaleurs, également monsieur Simon Carrothers, responsable de l'urbanisme à la Ville et monsieur le maire étaient présents. Tous ont pu donner de l'information sur la situation antérieure, actuelle et celle projetée sur ce que l'on appelle la flèche littoral du Banc de Pêche de Paspébiac.

Une zone de protection du littoral sera revégétalisée avec des espèces végétales pionnières dès cet été à la suite d'une recommandation non négociable, et ce, afin de diminuer le phénomène d'érosion de la berge et d'atténuer le déplacement du littoral en retenant le sable en place lors de grandes marées d'automne.

Quant à la saison à venir, l'ouverture du camping se fera le samedi 13 juin. Des travaux sur le système électrique sont nécessaires ainsi que l'installation d'une nouvelle valve réductrice de pression sur le système d'approvisionnement en eau potable. Trois employés réguliers sont affectés sur les travaux cette semaine.

#### *Festival du Crabe*

Monsieur Grenier a assisté à diverses rencontres du conseil d'administration du festival.

#### *Table de travail*

Monsieur Grenier a assisté à toutes les tables de travail au cours du dernier mois, à la table préparatoire de la présente séance ainsi qu'aux rencontres du comité consultatif d'urbanisme. De plus, il a assisté aux séances extraordinaires des 20 et 27 mai ainsi qu'à celle du 3 juin dernier.

### **Rapport du conseiller Alain Delarosbil**

#### *Centre de plein air Les Monticoles*

Une rencontre a eu lieu le 14 mai dernier concernant l'étude des orientations sur le dossier de l'amélioration du centre de plein air.

#### *Camping municipal*

Les campeurs saisonniers ont été informés quant au futur du camping et des orientations prises par les dirigeants. Certains terrains ont été relocalisés.

### **Rapport de la conseillère Gina Samson**

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, aux séances régulières, extraordinaires et de travail du conseil.

### *Maison des jeunes*

Compte tenu du respect de la subvention reçue pour la rénovation du bâtiment qui doit accueillir la Maison des Jeunes, la Ville a dû procéder à un deuxième appel d'offres sur invitation. Il y aura des priorités dans les rénovations à effectuer afin de prévoir le déménagement le plus rapidement possible.

### *Dossier Site historique*

Madame Samson a assisté à une rencontre du conseil d'administration, le mardi 26 mai dernier. Le déjeuner d'ouverture du restaurant l'Ancre a eu lieu dimanche dernier et fut une grande réussite car plus de 350 personnes se sont présentées à cette activité. La saison estivale 2015 est donc débutée en beauté au Site historique.

### *Dossier relations de travail*

Les 21 et 22 mai derniers furent consacrés aux négociations visant le renouvellement de la convention collective des employés de la Ville. À la suite de ces deux jours de travail, une entente de principe est intervenue entre les deux parties, laquelle sera soumise aux syndiqués lors d'une prochaine assemblée.

## **Le mot du maire**

### *Camping municipal*

Le camping Paspébiac-sur-mer a été victime de vandalisme dans les derniers jours, des fils électriques ont été coupés et volés.

## **2015-06-121 11- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mai 2015 au montant de 266 770,89 \$ soient approuvés pour paiement.

## **2015-06-122 12- SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par madame Gina Samson et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2015 soit adopté.

## **13- AFFAIRES NOUVELLES**

### **2015-06-123 13.1- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2014-10-206**

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'imposition pour une entrée d'eau est nettement plus bas que le coût réel des travaux requis pour la réalisation de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a fixé, lors de l'adoption du budget 2015, le coût d'une entrée d'eau à 1 000 \$ l'unité;

**CONSIDÉRANT QU'**une résolution doit être adoptée pour se rendre conforme à l'adoption du budget;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le service des finances et de la trésorerie à imposer un coût de 1 000 \$ pour les travaux requis afin de réaliser une entrée d'eau sur le territoire de la ville de Paspébiac.

### **2015-06-124 13.2- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2015-411 SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ROULOTTES DE CAMPING SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Christian Grenier de la présentation, lors d'une séance du conseil municipal subséquente, d'un règlement sur les dispositions relatives aux roulottes de camping sur le territoire de la ville de Paspébiac.

14- **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, répond aux questions des citoyens quant à l'ordre du jour présenté à la séance ordinaire. La période de questions se déroule de 19 h 35 à 19 h 48.

2015-06-125 15- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que la séance soit levée. Il est 19 h 48.